

Public

- Fonctions : conducteur routier (ADR)

Prérequis

- Détenir un certificat de base avec spécialité Produits pétroliers de conducteur
- Date d'échéance du certificat au plus 12 mois après le stage

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 24 h 30

Modalités et méthode pédagogiques

- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation ADR et l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



3.22-TB Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

Objectifs généraux

- ◆ Actualiser ses connaissances générales du TMD routier
- ◆ Renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)
- ◆ Renouveler son certificat de spécialisation PP pour la conduite de véhicule routier
- ◆ Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des PP en citerne
- ◆ Actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de PP en citerne

Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et interactive avec des cas pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Certification de formation de conducteur ADR – Base + Spécialisation citernes restreinte produits pétroliers, si succès au contrôle de connaissances final.
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5629>
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5631>
- ◆ Code RS : 5629 et 5631
- ◆ Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (date de décision : 16/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112620 et 112618



Agrément

- ◆ Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 29/11/2022 (J.O. du 03/12/2022) modifiant l'arrêté du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/2019)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table - Test d'auto-positionnement		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Actualiser ses connaissances générales du TMD routier Renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur) Renouveler son certificat de spécialisation PP pour la conduite de véhicule routier Savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des PP en citerne Actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de PP en citerne	21 h 00
T01 Arrêté TMD T02 Application T03 Responsabilité T04 Classification T05 Liste MD et dispositions spéciales T06 Quantités limitées et quantités exceptées T07 Instructions d'emballage T08 Emballage en commun T09 Instructions de transport en citerne T10 Marquage et étiquetage des colis T11 Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs T12 Déclaration T13 Homologation d'emballage T14 Homologation de citerne T15 Transport en citerne T16 Transport de colis T17 Équipement T18 Formation T19 Surveillance T20 Véhicule Fret particulier (MD listées) : - Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530) - Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) - Déchets dangereux		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation en INTRA	3 h 30
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
3	Bilan et synthèse de la formation	/
- Bilan de la formation - Synthèse du stage - Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /

Formation des conducteurs routiers de marchandises dangereuses

3.22-TB			Fonction	conducteur routier				code du prestataire			
Lot			3	conducteurs ADR	Réglementation	T	ADR				
Poste			2	conducteur routier	Références	8.2.2					
Sous-poste			2	recyclage	Stages exclusifs MinArm	≤ 4 st.	≥ 5 st.	3,5 j.			
Type			B	produits pétroliers + MD listées	Stages avec extérieurs	1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st.	3 j.		
Utilisateurs		SGA, EMA — Gendarmerie									
Prérequis		détenir un certificat de base avec spécialité Produits pétroliers de conducteur									
		date d'échéance du certificat au plus 12 mois après le stage									
Objectifs	1	actualiser ses connaissances générales du TMD routier									
	2	renouveler son certificat de base de formation au TMD routier (conducteur)									
	3	renouveler son certificat de spécialisation PP pour la conduite de véhicule routier									
	4	savoir signaler un véhicule routier transportant des MD en colis et des PP en citerne									
	5	actualiser les règles de circulation pour un TMD en colis et un TMD de PP en citerne									
Contenu pédagogique						D/S	B/A	I/M	E/E		
Généralités											
T01	Arrêté TMD						X				
T02	Application						X				
T03	Responsabilité						X				
T04	Classification						X				
T05	Liste MD et dispositions spéciales							X			
T06	Quantités limitées et quantités exceptées					X					
T07	Instructions d'emballage					X					
T08	Emballage en commun					X					
T09	Instructions de transport en citerne							X			
T10	Marquage et étiquetage des colis					X					
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs							X			
T12	Déclaration						X				
T13	Homologation d'emballage					X					
T14	Homologation de citerne							X			
T15	Transport en citerne							X			
T16	Transport de colis							X			
T17	Équipement							X			
T18	Formation							X			
T19	Surveillance							X			
T20	Véhicule						X				
Fret particulier (MD listées)											
Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530)						X					
Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)						X					
Déchets dangereux						X					
Textes militaires											
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées						X				